CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE
Siège social : 12, Place de la Résistance – 38000 GRENOBLE
402 121 958 RCS GRENOBLE

AVIS DE REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE INITIALEMENT CONVOQUEE LE 31 MARS 2020

AU 14 AVRIL 2020 à 17 heures en audioconférence

L'ordre du jour et le texte des résolutions publiés sur le site internet de la Caisse Régionale en date du 27/02/2020 et au B.A.L.O n° 28 du 4 mars 2020 (annonce 2000388) sont inchangés à l'exception de la 10ème résolution. Sa rédaction a été adaptée au procédé de vote par correspondance mis en œuvre conformément à l'Ordonnance du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées générales, prise par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, procède à la désignation des administrateurs, conformément aux dispositions de l'article 15-2 des statuts, lequel prévoit le renouvellement annuel du tiers des membres du conseil d'administration.

Les six administrateurs, dont le mandat arrive à échéance, sont :

Monsieur Claude GIRAUD (Ardèche)
Monsieur Claude FRANCILLON (Isère)
Monsieur Jean Henri BRUNEL (Drôme)
Monsieur Bernard CLAVEL (Isère)
Monsieur Jean Pierre GAILLARD (Ardèche)
Madame Corinne DEYGAS (Drôme)

- résolution 10-1 :
Le mandat de Monsieur Claude GIRAUD (Ardèche) est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.
Son renouvellement est proposé au vote de l'assemblée.
S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- résolution 10-2 :
Le mandat de Monsieur Claude FRANCILLON (Isère) est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.
Son renouvellement est proposé au vote de l'assemblée.
S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- résolution 10-3 :
Le mandat de Monsieur Jean Henri BRUNEL (Drôme) est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.
Son renouvellement est proposé au vote de l'assemblée.
S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- résolution 10-4 :
Le mandat de Monsieur Bernard Clavel (Isère) est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.
Son renouvellement est proposé au vote de l'assemblée.
S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- résolution 10-5 :
Le mandat de Monsieur Jean Pierre GAILLARD (Ardèche) est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.
Son renouvellement est proposé au vote de l'assemblée.
S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- résolution 10-6 :
Le mandat de Madame Corinne DEYGAS (Drôme) est renouvelable et elle a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.
Son renouvellement est proposé au vote de l'assemblée.
S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En outre, Monsieur le Président indique avoir reçu la démission de Madame Aurélie GRIPPAT de son mandat d'administratrice.

- résolution 10-7 :
Monsieur Philippe CHABANAS est le seul à avoir fait acte de candidature au remplacement du mandat laissé vacant par Madame Aurélie GRIPPAT.
Philippe CHABANAS a 54 ans. Il est domicilié à Vernoux (Ardèche) dont il est Président de la Caisse locale depuis 2003. Il en est administrateur depuis 2000. Il exerce le métier de contrôleur laitier sur le secteur Ardèche et Nord Isère en qualité de salarié.
Sa candidature a été examinée favorablement par le comité des nominations et est proposée au vote de l'assemblée.

S'il est élu, M. Philippe CHABANAS sera désigné pour la durée restant à courir du mandat de Mme Aurélie GRIPPAT, soit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.